

Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**1.1 Identification du produit**

| | |
|--------------------|------------------|
| Formulaire produit | Mélange |
| Nom commercial | PRO RELEASE PLUS |
| Code produit | PROP |

1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

| | |
|-------------|---|
| Utilisation | Industrielle. Pour usage professionnel seulement. |
|-------------|---|

1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

NOX-CRETE, INC.
1444 SOUTH 20th Street
Omaha, NE 68108
Tél : 402-341-2080
Télécopieur : 402-341-9752
E-Mail : corporate@nox-crete.com
Site Web : www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

| | |
|------------------|---|
| Numéro d'urgence | Chemtrec (800) 424-9300 Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887 |
|------------------|---|

Section 2. Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Asp. Tox. 1 H304

Texte complet des phrases H voir section 16

Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger

**mot de signal**

Danger

Les déclarations de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Les énoncés de précaution**Prévention:****Réponse**P264 - Laver soigneusement la peau exposée après avoir manipulé
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.

P331 - NE PAS faire vomir

Stockage:

P405 - Garder sous clef.

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

Elimination: P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.

2.3 Autres risques

Texte intégral des H et P phrases: voir section 16

Section 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélange

| Name | Identificateur de produit | % |
|-------------------------------------|---------------------------|------|
| Distillats de pétrole, hydrotraités | secret De Commerce | 5-30 |
| Huile de base hautement raffinée | secret De Commerce | 5-30 |

Conformément à 29 CFR 1910.1200 (i) l'identité chimique spécifique (et / ou) la concentration est retenu comme Secret commercial, tandis que toutes les propriétés et les effets sanitaires et de sécurité sont inclus dans le SDS.

Section 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Les premières mesures d'aide général Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

Les premières mesures d'aide après inhalation Si l'individu éprouve des nausées, des étourdissements, a des difficultés à respirer chercher un professionnel de la santé immédiatement. Retirer à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.

Première mesure d'aide après un contact avec les yeux Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Les premières mesures d'aide après l'ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.

4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé

Symptômes/blessures après inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure

Symptômes/blessures après un contact avec les yeux Peut causer une irritation des yeux ou des blessures

Symptômes/blessures après ingestion Swallowing ce matériau peut être nocif. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

L'aspiration dans les poumons peut causer une pneumonie chimique et des lésions pulmonaires.

4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Lutte incendie mesures

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utilisez extinction d'incendie les moyens appropriés pour les matières environnantes.

Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

Ne pas utiliser de jet d'eau lourde

IMPROPRES moyens d'extinction

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Réactivité

Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Lutte incendie instructions

Liquide combustible! Ce matériau libère des vapeurs lorsque la température dépasse la température ambiante. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané. Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout incendie chimique.

Autres informations

Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés. Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence

Mesures générales

Endiguer ou confisquer le produit déversé. Prendre les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et la sécurité avant de tenter le contrôle des déversements ou de nettoyage

6.11 Équipement de protection individuelle

Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour l'environnement

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les conteneurs et s'en débarrasser de façon appropriée.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Mesures de protection

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail.

Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Mesures d'hygiène

7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)**Matières incompatibles**
Température de stockagecontenants hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. **Protéger contre le gel.**Les agents oxydants forts
Prévenir l'exposition à des températures glaciales.**Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006) |
|-------------------------------------|--|
| Distillats de pétrole, hydrotraités | TWA: 5 mg / m ³ 8 heures que le brouillard d'huile |
| Huile de base hautement raffinée | TWA: 5 mg / m ³ 8 heures que le brouillard d'huile |

8.2 Contrôles de l'exposition**Les contrôles d'ingénierie****Protection des yeux et du visage****Protection de la peau****Protection respiratoire**

Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV
Lunettes chimiques et/ou face protections sont nécessaires afin d'éviter de possible Contact avec les yeux, irritation ou des blessures.
Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements souillés devraient être lavés avant de les réutiliser.
Général ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de respirer le produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les TLV.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques**

| | |
|---|---------------------------------------|
| Apparence | émulsion laiteuse |
| Odeur | Doux |
| Seuil de perception de l'odeur | Pas de données disponibles |
| PH | Pas de données disponibles |
| Point de fusion | Pas de données disponibles |
| Point de congélation | Pas de données disponibles |
| Point d'ébullition | 100 C (212 F) |
| Point d'éclair | > 94 C > 200 F |
| Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1) | Pas de données disponibles |
| Norme d'inflammabilité (solide, gaz) | Combustible |
| Inférieur/supérieur limites explosives | Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur | Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur | Pas de données disponibles |
| Densité relative (masse spécifique) | 0,968 Kg par litre 8.08 lb par gallon |
| Solubilité | L'eau : Soluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas de données disponibles |
| Température d'auto-ignition | Pas de données disponibles |
| Viscosité | Pas de données disponibles |
| Teneur en COV | <100 grammes par litre |

Section 10. Stabilité et réactivité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

| | |
|--|--|
| 10.1 Réactivité | Aucune information supplémentaire disponible |
| 10.2 La stabilité chimique | Stable dans des conditions normales |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| 10.4 Conditions à éviter | Prévenir l'exposition à des températures glaciales. |
| 10.5 Matières incompatibles | Agents oxydants puissants. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et divers hydrocarbures |

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue. |
| Irritation/Corrosion cutanée | Peut causer une irritation de la peau |
| Yeux | Mai causes une irritation des yeux et des dommages. |
| La respiration et de sensibilisation de la peau | Peut causer une irritation respiratoire |
| Mutagenèse des cellules germinales | Non classé |
| Carcinogénicité | Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène par le National Toxicology Program, l'Occupational Safety and Health Act, ou de l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer (IARC) |
| Toxicité pour la reproduction | Non classé |
| Certains organes cibles toxicité | |
| Exposition unique | Non classé |
| Exposition répétée | Non classé |
| Danger d'aspiration | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |

Section 12. Informations écologiques

| | |
|--|--|
| 12.1 Écotoxicité | Non-établi |
| 12.2 Persistance et dégradabilité | Non établi |
| 12.3 Potentiel de bioaccumulation | Non établi |
| 12.4 La mobilité dans le sol | Aucune information supplémentaire disponible |
| 12.5 Autres effets néfastes | Éviter le rejet dans l'environnement |

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

| | |
|---|---|
| 13.1 Traitement des Déchets méthodes | L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux. |
|---|---|

SECTION 14. Information sur les transports

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | Non des marchandises dangereuses au sens des règlements de transport. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Non applicable |
| 14.3 Classe de Transport (es) | Non applicable |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable |
| 14.5 Risques environnementaux | Aucune information supplémentaire disponible |

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)**14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur****14.7 Transport en vrac selon****L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC** Aucune information supplémentaire disponible**14.8 Transport en vrac selon****CFR 49 173,15** Non applicable**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange****15.1.2 Règlements USA****Section 313**

Ne contient aucun ingrédient ou au-dessus du niveau de déclaration De Minimus

La TSCA

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

PROPOSITION 65**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris 1,4-Dioxane, qui est connu dans l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.**15.1.3 Le Canada Règlements**

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR

DSL

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

15.2 Sécurité chimique évaluation

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

Section 16. Autres informations

Date d'émission 1-21-2020

Version 2.0

Numéro 928-F

Date de publication de la version précédente

Préparateur Nox-Crete, Inc.

Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur des connaissances de Nox-Crete, Inc. exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont offertes à l'acheteur / à l'utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sûres doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies ici peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et que l'acheteur / utilisateur ne peut s'en prévaloir qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, comme nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les mesures de sécurité et / ou de santé que nous avons suggérées conviendront à toutes les personnes et / ou situations manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie de quelque sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit soit conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné aux présentes de déterminer et de respecter les exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur remballage ce produit, il est de la responsabilité de

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

l'acheteur / de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le conteneur. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette fiche de sécurité à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, nécessaire ou appropriée, pour connaître et comprendre les données contenues dans cette fiche de données de sécurité et les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou en partie, est interdite.

Texte intégral des H et P phrases

Asp. Tox. 1 - Risque d'aspiration, catégorie de danger 1 H304

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.